

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 28/02/2024

ID: 081-200034064-20240227-227022024DEL2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 27 FEVRIER 2024 à 18 H 00 SALLE DE REUNION MAIRIE DE LIVERS-CAZELLES

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-sept février, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la Mairie de LIVERS-CAZELLES sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :

Commune de CORDES: Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires).

Commune de PENNE: Mesdames Laurence POILLERAT-ZANAGADIN, Delphine PINCZON du SEL, (Titulaires).

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE:

Commune de LES CABANNES: Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires).

Commune de VAOUR:

Commune de LAPARROUQUIAL: Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

Commune de MILHARS: Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS. (Titulaires).

Commune de ST MARCEL CAMPES: Monsieur Alex BRIERE (Titulaire).

Commune de LIVERS-CAZELLES: Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).

Commune de MOUZIEYS PANENS : Monsieur Claude BLANC (Titulaire).

Commune de SOUEL : Monsieur Frank CEBAK (Titulaire).

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

Commune de VINDRAC-ALAYRAC:

Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Le Riols)

Commune de LACAPELLE SEGALAR: Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire).

Commune de LOUBERS:

Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire). **Commune de MARNAVES :** Monsieur Benoit OURLIAC (Titulaire).

Commune de NOAILLES: Messieurs Serge ROUQUETTE, Jean-Philippe GINESTE (Titulaires).

Commune de ROUSSAYROLLES : Commune de SALLES sur CEROU :

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH (Titulaire)

Commune d'AMARENS :

Commune de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN (Titulaire).
Commune de DONNAZAC : Madame Caroline BREUILLARD (Titulaire)

Pouvoirs:

Madame Christine TRESSOLS (Mouzieys-Panens) à Monsieur Claude BLANC.

Madame Nathalie MULET (Vaour) à Madame Delphine PINCZON du SEL.

Monsieur Thierry GUIRAUD (Penne) à Madame Laurence POILLERAT-ZAGANADIN.

Monsieur Christophe CAYRE (St Martin Laguepie) à Monsieur Christophe FLAMENT.

Monsieur Jean-Paul MARTY (St Martin Laguepie) à Monsieur Laurent DESHAYE.

Monsieur Jean-Christian BOHERE (Vindrac) à Monsieur Bernard ANDRIEU.

Monsieur Jean-Claude LAVY (CORDES) à Monsieur Bernard TRESSOLS

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés: Messieurs Claude GENIEY (Loubers), Patrick MONTELS (AMARENS), Laurent VAURS (Roussayrolles), Thierry DOUZAL (Salles sur Cérou), Bernard RIVIERE (St Marcel Campes), Serge DALMIERES (Bournazel), Jérémie STEIL (Vaour)

Madame Sylvie GRAVIER a été élue secrétaire de séance.

1-27022024- Délibération portant demande de subventions DETR et Département – « Construction de la nouvelle Ecole et Multi-accueil petite enfance de MILHARS »

Reçu en préfecture le 28/02/2024





Monsieur le Président rappelle que :

Depuis le début de l'année 2023, le conseil communautaire s'est engagé sur l'étude de faisabilité et de préprogrammation du projet de construction de la nouvelle école primaire du multi accueil petite enfance sur la commune de MILHARS.

Par délibérations du 30 janvier 2024, le conseil communautaire a également validé le choix de la commission d'appel d'offres réunie en date du 24 janvier 2024 qui a retenu, au terme de deux consultations préalablement lancées fin 2023 :

- La société THEMELIA pour la mission complète d'assistance au Maître d'ouvrage pour la conduite de ce projet.
- Le cabinet d'architecture BEAUVOIS et CABROL pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la nouvelle école et du Multi-accueil petite enfance de MILHARS.

Au terme de toutes ces étapes, il précise qu'il y a lieu maintenant de valider le plan de financement prévisionnel de ce projet afin de pouvoir procéder aux demandes de subventions auprès de l'ETAT (DETR) et auprès du Département.

Il présente ensuite le plan de financement du projet pour approbation et demande aux membres de l'assemblée de l'autoriser à procéder aux demandes de subvention pour la réalisation de ce projet.

Ecole et Micro-crèche

Milhars

20/02/2024

Montant total de l'opération :	1 169 348 €		
ontant éligible de l'opération* :	1 107 125 €		

Plan de financement global			
Financeurs publics	Interventions	Total €	% DF
ETAT	DETR	553 563 €	50%
DEPARTEMENT DU TARN	Atout-Tarn	332 138 €	30%
Total des subventions	Total des subventions		80%
Communauté de Communes	Autofinancement	221 425 €	20%

[&]quot;Hors taxes, assurances, frais de branchement, frais financiers...

Total à financer par le Maître d'ouvrage (20% restants + dépenses non éligibles : taxes, frais financiers...)

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après avoir pris connaissance du plan de financement présenté, le conseil communautaire à la majorité des membres présents et représentés :

Votants: 33, Pour: 31, Contre: 2, Abstentions: 0.

Envoyé en préfecture le 28/02/2024

Reçu en préfecture le 28/02/2024

Publié le 28/02/2024

ID: 081-200034064-20240227-227022024DEL2-DE

- Valide le plan de financement présenté,
- Autorise le Président à procéder aux demandes de subventions :
 - > Auprès de l'Etat au titre de la DETR.
 - > Auprès du Département.
- A signer toutes les pièces inhérentes à ce projet.
- A inscrire cette opération au budget primitif 2024 au regard du plan de financement présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Sylvie GRAVIER

Le Président,

Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le et de sa publication le et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du